

COMMUNIQUE DE PRESSE

La commune de Saint Vincent de Durfort s'engage dans la Charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Dimanche 16 Octobre 2016 à St Sauveur de Montagut

La volonté de préserver la santé et l'environnement de leurs concitoyens amène les collectivités à réduire l'usage des pesticides. C'est le cas du village de St Vincent de Durfort qui s'est déjà engagé dans cette démarche depuis une dizaine d'années, avant même l'obligation réglementaire du 1^{er} janvier 2017 (loi pour la transition énergétique et la croissance verte). L'objectif est d'atteindre, à terme, la suppression totale de ces substances chimiques sur l'ensemble des espaces publics de la commune parfois traités par les particuliers. Pour officialiser son engagement, le village de St Vincent de Durfort va signer la **Charte régionale d'entretien des espaces publics**, pilotée par la CROPPP¹, et animée par la FRAPNA Ardèche.

Le Dimanche 16 Octobre, à 17h45 à la salle Chemina, St Sauveur de Montagut

En effet, cette signature aura lieu dans le cadre de la journée « **Jardiner sans pesticide, c'est possible** » organisée par le Syndicat Mixte Eyrieux Clair et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Elle aura lieu en présence de Olivier Juge, 1^{er} adjoint en charge du comité de suivi 0 pesticide ainsi que des partenaires de la charte (Claude Rouveyrol pour la FRAPNA, FREDON RA, DRAAF).

En présence du Président du Syndicat Mixte Eyrieux Clair, Bernard Berger.

En présence du Vice-Président de la CAPCA en charge de l'Agriculture, des rivières, des énergies renouvelables et du plan climat, Gilles Quatremer.

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

La protection de la santé, la reconquête de la qualité des eaux et le maintien de la biodiversité dans l'espace urbain passent nécessairement par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les collectivités signataires de la charte régionale « Objectif zéro pesticide » s'engagent à renoncer progressivement sur les emprises communales (voirie, parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport et cimetières), à l'usage des pesticides pour le désherbage, la lutte contre les champignons et les ravageurs, en recourant aux techniques alternatives disponibles, pour atteindre à terme la suppression totale de ces substances actives.

La commune bénéficiera de l'appui de la FRAPNA Ardèche qui lui propose des exemples d'outils pour la sensibilisation des habitants et de suivi pour la mise en œuvre de la Charte.

Pour accompagner cette démarche, la commune pourra bénéficier d'un soutien financier par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Rhône Alpes, via le Syndicat de rivière Eyrieux Clair.

Contacts Presse :

FRAPNA Ardèche
39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tél. : 04 75 93 41 45

frapna-ardeche@frapna.org